

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 3 MARS 2020 A 20h15  
EN MAIRIE DE SAINT LAURENT SUR SEVRE

Date de convocation.....27/02/2020

Date d'affichage du compte-rendu .....10/03/2020

Etaient présents : MAUDET Guy-Marie, BREBION Benoit, CADORET Nadia, COUDERC Eric, HERSANT Marie-Noëlle, MAUDET Dominique, adjoints, AUGUIN Brigitte, BAGOT Philippe, BEAUFRETON Thierry BERTRAND Marie-Line, FELDFEBEL Dominique, GILBERT Philippe, GIRARDEAU Nadia, JADEAU Valérie, LANDREAU Frédéric, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, VRIGNAUD Isabelle, conseillers municipaux,

Absent représenté : -

Absents excusés : DROUET Céline, MAUDET Marie-Thérèse

Absent : GOUPILLE Roger

Secrétaire de séance : LANDREAU Frédéric

→ *Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020 est approuvé sans observations particulières.*

I -DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du DPU pour les dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 17 janvier 2020 – Bâti sur terrain d'une superficie de 623 m<sup>2</sup> - Sections AK 39 – 13 rue du Guichet appartenant aux Consorts Tignon.
- Dossier reçu le 16 janvier 2020 – Non bâti d'une superficie de 524 m<sup>2</sup> - Section B 948 – La Boîte du Milieu (lotiss. La Barotière) appartenant à l'Office Public de l'Habitat de Vendée.
- Dossier reçu le 15 février 2020 – Bâti sur terrain d'une surface totale de 462 m<sup>2</sup> - Section AD 460 – 17 rue du Général Sapinaud appartenant à M. CAILLAUD Joël.

2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS HT
03/02/2020	Pont Eiffel	Inspection	SIGNA CONCEPT	8 000,00 €
10/02/2020	Chemin des Oiseaux, Bel Air, Rue Caillère, Lotiss. Ste Anne, Rue Mgr Cazeaux, Lotiss. La Pinsonnière	Elagage hors sève	COULONNIER Jean-Pierre	2 520,00 €
18/02/2020	Lotiss. La Pinsonnière	Réfection trottoirs	DUBREUIL TP	12 991,96 €
18/02/2020	Site Haute Grange	Déconstruction gare routière	DUBREUIL TP	9 271,68 €
18/02/2020	Espace photocopieuse mairie	Casiers - Armoires à rideaux	MANUTAN	1 032,92 €
02/03/2020	Lotiss. La Mayençaise / Le Chiron	Réfection voirie (partie commune)	CHARIER TP	43 578,00 €

## II – FINANCES LOCALES

### 1. Approbation des comptes de gestion 2019

Le compte de gestion désigne le compte de résultat du trésorier. Une présentation des comptes de gestion a été réalisée en séance. Il a ensuite été proposé au Conseil Municipal de déclarer ces comptes de gestion, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal pour le budget communal et les budgets annexes, conformes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, atteste de la conformité des comptes de gestion 2019

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

### 2. Vote des Comptes Administratifs 2019 et Affectation des résultats

En application de l'article L. 2121-31 du CGCT, le Conseil Municipal arrête les comptes administratifs qui lui sont présentés annuellement par le Maire.

Une fois les comptes administratifs délibérés, il est proposé l'affectation des résultats 2019 aux budgets 2020.

Les résultats à la clôture de l'exercice ainsi que les propositions d'affectation des résultats sont les suivants :

#### BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

CA TRANSP. SCOLAIRES 2019	FONCTIONNEMENT
DEPENSES DE L'EXERCICE	9 329,10
RECETTES DE L'EXERCICE	7 058,60
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	- 2 270,50
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 934,64
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	- 335,86

Il s'agit du dernier compte administratif pour les transports scolaires, ce budget ayant été clôturé au 31 décembre 2019.

#### BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL 2019	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 133 639,96	1 646 241,48	1 218 169,35	4 998 050,79
RECETTES DE L'EXERCICE	3 068 383,66	2 118 404,26	495 634,16	5 682 422,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>934 743,70</b>	<b>472 162,78</b>	<b>- 722 535,19</b>	<b>684 371,29</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	--	406 088,23	-	406 088,23
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>934 743,70</b>	<b>66 074,55</b>	<b>- 722 535,19</b>	<b>278 283,06</b>

Proposition d'affectation des résultats (incluant la réintégration du budget transport scolaire) :

AFFECTATION DES RESULTATS	INVESTISSEMENT
Art. R 1068	934 407,84
<b>Art. R001</b>	<b>66 074,55</b>

## BUDGET SAINTE ANNE

<b>BUDGET STE ANNE 2019</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	380 077,17	503 888,28	883 965,45
RECETTES DE L'EXERCICE	380 077,17	173 638,89	553 716,06
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-	- <b>330 249,39</b>	- <b>330 249,39</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	413 342,28	300 000,00	713 342,28
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>413 342,28</b>	- <b>30 249,39</b>	<b>383 092,89</b>

Proposition d'affectation des résultats :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Art. R 002	413 342,28
Art. D001	- 30 249,39

A noter qu'en 2019, l'emprunt du lotissement Ste Anne d'un montant de 300 000 € a été intégralement remboursé.

## BUDGET DENTS CREUSES

<b>CA DENTS CREUSES 2019</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	-	-	-
RECETTES DE L'EXERCICE	24 187,50	-	24 187,50
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>24 187,50</b>	-	<b>24 187,50</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	143 073,93	-	143 073,93
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>167 261,43</b>	-	<b>167 261,43</b>

Proposition d'affectation des résultats :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Art. R 002	167 261,43
Art. D001	-

## BUDGET LA MONTAGNE

<b>CA LA MONTAGNE 2019</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	7 645,00	7 645,00	15 290,00
RECETTES DE L'EXERCICE	7 645,00	-	7 645,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-	- <b>7 645,00</b>	- <b>7 645,00</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	-	-
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	-	- <b>7 645,00</b>	- <b>7 645,00</b>

Proposition d'affectation des résultats :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Art. R 002	-
Art. D001	- 7 645,00

Le détail des comptes administratifs 2019 est joint en annexe au présent compte-rendu.  
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2020.

Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les affectations de résultats telles que présentées ci-dessus.

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

### 3. Bilan acquisitions/Cessions 2019

En application des dispositions de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur le bilan des opérations immobilières effectuées. C'est-à-dire les acquisitions et cessions qui ont fait l'objet d'un acte notarié en 2019.

La liste des opérations est la suivante :

#### Acquisitions

Dates délibération et acte authentique	Nature du bien et localisation	Identité du Cédant	Conditions de l'acquisition	Montant
DCM N° 41 du 18/06/2019 Acte du 14/05/2019	Buchet Section AB n°156 (165 m²)	Consorts Fortin d'André	Terrain : 89€ Frais notaire : 165,24 €	254,24 €
DCM N° 25 du 11/03/2019 Acte du 15/05/2019	Charruau Section AB n° 94 (72 m²) et n° 96 (94 m²)	Consorts CHENUET	Terrains : 90 € Frais notaire : ?	90,00 €
DCM N° 14 du 19/02/2019 Acte du 11/06/2019	Espace Jouvence Maison Hayault (section AE n° 111, 112 et 114) et propriété des consorts SIRE (section AE n° 132, 135, 324 et 370) Surface totale de 1 187 m²	EPF Vendée	Terrains : 36 241,61 € Frais notaire : 1 406,13 €	37 647,74 €
DCM N° 37 du 13/05/2019 Acte du 11/06/2019	Espace Jouvence Section AE n° 137 (38 m²)	M. VIGNERON Alain	Terrain : 570 € Frais notaire : 144 €	714,00 €
			<i>TOTAL</i>	<i>38 705,98 €</i>

#### Cessions

Délibération		Dates Acte notarié	Nature du bien et localisation	Origine de Propriété	Identité du Cédant et du Cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
N°	Dates						
NEANT							
<i>Total</i>							<i>0,00 €</i>

Date acte notarié	Lot n°	Surf. m <sup>2</sup>	Cessionnaire	Prix
01/02/2019	46	661	M. SOURISSEAU Mathieu	38 338,00 €
27/02/2019	28	614	M. et Mme LEFORT Romain	35 612,00 €
19/03/2019	54	501	M. et Mme ROUSSEAU Jean-Louis	29 058,00 €
17/04/2019	18	815	M. et Mme CHAUVAT Guillaume	47 270,00 €
17/04/2019	41	967	M. et Mme YONNET Yohann	53 185,00 €
27/11/2019	14	333	M. HUAU LEFRESNE Eléonore	19 314,00 €
TOTAL				222 777,00 €

#### DENT CREUSE LE CHIRON

Date acte notarié	Lot n°	Surf. m <sup>2</sup>	Cessionnaire	Prix
05/06/2019	4	646	M. VANDANEIGEN Jean-Baptiste	29 070,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions / cessions de l'année 2019.

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

#### 4. Vote des subventions aux associations ou groupements divers 2020

Comme chaque année à la même époque, il est proposé de délibérer sur le montant des subventions accordées aux associations et groupements divers.

Les différentes commissions ont travaillé sur les dossiers de demandes pour l'année 2020.

Par ailleurs l'association des « Des Patounes pour la Vie » créée en 2016 a fait une demande. C'est une association qui recueille les animaux, chats essentiellement, en détresse, abandonnés, errants. Ils seront placés en famille d'accueil en attendant leur adoption. Elle prend en charge les frais vétérinaires qui sont nombreux et coûteux (stérilisation, identification...). La demande de subvention est aussi justifiée car cette association est sollicitée par la commune lors de la récupération de chats errants. Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 300 €.

Sur la base des propositions des commissions, il en ressort ce qui suit :

- Environnement / Agriculture : .....530 €
- Pôle culture : .....15 841 €
- Pôle sport : .....6 917 €
- Divers : .....1 800€

soit un total de 25 088 € (pour mémoire : 24 681 € attribués en 2019).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2020 telle que présentée dans le tableau annexé au présent compte-rendu.

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

## 5. Tarifs cimetière

Suite à une sollicitation et après avis du CCAS, il est proposé de compléter les tarifs du cimetière en y ajoutant un tarif pour le dépôt de l'urne des parents sur la concession d'un enfant (concession gratuite).

Tarifs : 50 € comme pour le columbarium pour une durée de 15 ans et 15 € pour le dépôt de l'urne.

Il est alors proposé au conseil municipal de compléter les tarifs du cimetière en y ajoutant un tarif de 15 € pour le dépôt de l'urne des parents sur la concession d'un enfant (concession gratuite) et de 50 € pour la concession sur 15 ans comme pour le columbarium.

Il est bien précisé que seuls les parents de l'enfant pourront bénéficier de cette possibilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs de 15 € pour le dépôt de l'urne des parents sur la concession d'un enfant et de 50 € pour la concession sur 15 ans. Seul le dépôt de l'urne des parents sera autorisé.

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

## 6. Fonds Solidarité Logement – Année 2020

Par courrier du 30 octobre, le Conseil Départemental qui assure la gestion directe de ce fonds sollicite les communes pour connaître leur intention au niveau de leur contribution éventuelle annuelle et en l'occurrence pour celle de l'année 2020.

Pour mémoire, la somme de 600 € est versée depuis 2016 eu égard aux aides dont avait bénéficié un certain nombre de ménages de la commune en matière de logement.

2016 : 4 ménages – montant total de l'aide 1 743 €

2017 : 11 ménages – montant total de l'aide 2 837.18 €

2018 : 15 ménages – montant total de l'aide 4 263.82 €

2019 : 4 ménages – montant total de l'aide 1 038.52 €

En réunion du 11 février 2020, le CCAS a proposé de reconduire à 600 € le montant de l'aide. Il est donc proposé au conseil municipal de valider ou non ce montant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 600 € à destination du Conseil Départemental, au titre du FSL.

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

## III – DOMAINE ET PATRIMOINE

### 1. Achat terrains Avenir St Gabriel site Haute Grange – Futur Centre de Secours

Lors de la séance du 17 décembre 2019 le conseil municipal a donné un accord de principe pour l'acquisition gratuite à l'OGEC SAINT GABRIEL SAINT MICHEL du terrain sur le site de Haute Grange référencé Section C n° 832 afin de permettre la construction future du centre de secours., Ce terrain viabilisé sera ensuite cédé au SDIS à titre gracieux.

En contrepartie la commune prendra en charge la déconstruction de la gare routière à ses propres frais.



Depuis le géomètre a transmis le document d'arpentage avec la nouvelle numérotation des parcelles. Les parcelles à acquérir à titre gracieux sont les suivantes :

Réf. cadastrales	Superficie
Section C 1015	2 450 m <sup>2</sup>
Section C 1010	129 m <sup>2</sup>
Section C 1019	75 m <sup>2</sup>
Section C 1018	118 m <sup>2</sup>
Section C 1008	74 m <sup>2</sup>
Section C 1012	155 m <sup>2</sup>
TOTAL	3 001 m <sup>2</sup>

Il est précisé que le terrain concerné sera viabilisé et cédé au SDIS 85 à titre gracieux et les espaces verts seront entretenus par la commune.

Il est par ailleurs présenté en séance, pour information, le Conseil Municipal ayant donné pouvoir à M. le Maire pour la signature, le résultat de la consultation pour la voirie d'accès au centre de secours, à savoir :

- LOT n°1 – VOIRIE ET ASSAINISSEMENT :

Sur les trois offres reçues c'est l'entreprise CHOLET TP qui a été retenue pour un montant de 148 616.00 € HT soit 178 339.20 € TTC.

- LOT n°2 – SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE :

Sur les cinq offres reçues c'est l'entreprise ESVIA qui a été retenue pour un montant de 9 961.50 € HT soit 11 953.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition à titre gracieux des parcelles ci-dessus mentionnées en vue de les céder au SDIS 85 afin de construire le futur centre de secours.

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Charruau – Convention de mise à disposition gratuite d'un jardin

La commune a proposé un jardin potager de 90 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle AB n° 97 située à Charruau. Cette mise à disposition gratuite est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 10 ans, renouvelable par reconduction expresse et écrite. Il sera possible de mettre fin à cette convention par l'une ou l'autre des parties dans le respect d'un préavis de 6 mois. Compte tenu du caractère gracieux de la mise à disposition, la commune ne devra pas justifier d'un motif d'intérêt général si elle souhaite mettre un terme à la présente convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite d'une partie de la parcelle AB n°97 d'une surface de 90 m<sup>2</sup> et dans les conditions définies ci-dessus.

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

### 3. Lotissement la Montagne – achat terrains La Sagesse – Modification de surface

Au cours de la dernière séance, le Conseil Municipal a délibéré afin de permettre l'achat des parcelles pour l'aménagement du futur lotissement La Montagne.

Suite à une erreur du géomètre, il convient de modifier les surfaces des parcelles à acquérir comme suit :

Section AI n° 54 : 1 715 m<sup>2</sup> (au lieu de 1 792 m<sup>2</sup>)

Section AK n° 144p : 1 029 m<sup>2</sup> (au lieu de 348 m<sup>2</sup>)

Coût rectifié :

Terrain urbanisable : 6 €/m<sup>2</sup> - 31 149 m<sup>2</sup> x 6 € = 186 894 €

Terrain en zone naturelle : 0,80 €/m<sup>2</sup> - 22 712 m<sup>2</sup> x 0,80 € = 18 169,60€

Total : 205 063,60€ (au lieu de 204 580,40 €) pour une surface totale de 53 861 m<sup>2</sup>

Coût moyen : 3,81 €/m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles.

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

## IV – RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS

### 1. Convention avec le syndicat mixte e-collectivités pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer). Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Ce règlement européen reprend les grands principes de la loi Informatique et Libertés de 1978, tout en responsabilisant davantage les acteurs publics. Ces derniers doivent s'assurer et démontrer qu'ils offrent un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées.

La protection des données à caractère personnel est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés. C'est aussi un gage de sécurité juridique pour l'élu responsables des fichiers (désigné comme Responsable de Traitement) et une manière de réduire l'exposition aux risques.

La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être "mutualisé".

La collectivité a la possibilité de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée en tant personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé.



Le DPO est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité par :

- la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées,
- la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation,
- des recommandations pour être en conformité avec le règlement,
- un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé et de nommer e-Collectivités Vendée en tant que DPO de la collectivité

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

## 2. Convention de mise à disposition temporaire du parking de la gare routière en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières

La commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de la mise à disposition temporaire (durée de 30 ans) du parking de la gare routière de Chaussac afin de mettre en place un projet répondant aux enjeux de transition énergétique. La date limite pour se manifester est fixé au mardi 3 mars 2020 à 12h00. Cet appel à manifestation fait suite à une demande d'utilisation du domaine public afin de réaliser une centrale photovoltaïque sur ombrières. Le résultat des réponses reçues est présenté en séance afin de sélectionner le projet répondant aux critères souhaités.

A l'issue de cet appel à manifestation, aucune nouvelle proposition ne nous est parvenue. Il est donc proposé de retenir la proposition de Vendée Ombrières en vue de l'installation d'ombrières photovoltaïques.

Ce projet est issu d'un partenariat noué entre la Société d'Economie Mixte Vendée Energie et la société SEE YOU SUN, spécialisée dans le déploiement d'ombrières solaires et de service associé de recharge de véhicules électriques.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

### Ombrière 100 kWc

Informations	
Puissance solaire installée :	100 kWc
Production annuelle :	116 000 MWh
Equivalent kms parcourus :	838 000 kms
Nombre de places de bus équivalent couvertes pour les piétons :	8
Pré-équipement pour 100 kW de recharge pour véhicules électriques :	Ok
Evacuation des EP (non raccordée au réseau)	Inclus
Eclairage :	Oui

Vendée Ombrières prend en charge le développement, le financement, la construction, l'exploitation, l'assurance et le démantèlement.

Au terme du vote, le conseil municipal, retient la proposition de Vendée Ombrières dans les conditions présentées ci-dessus et selon le vote suivant :

Exprimés : 19

Pour : 17

Contre : 1

Abstention : 1

## VI – QUESTIONS DIVERSES

### 1. Point sur les commissions intercommunales

Commission affaires sociales : le diagnostic réalisé par la chargée de missions en vue de faciliter l'implantation de médecins sur le territoire est désormais terminé. A noter, que sur le territoire de la Vendée, une personne sur 4 est âgée de plus de 60 ans. Dans les 6 prochains mois l'objectif est de rechercher des médecins qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire (dans un premier temps des médecins remplaçants).

### 2. Commission municipale enfants

Samedi 11 avril : chasse aux œufs

Mercredi 13 mai : rencontre avec la retraite sportive sur le thème du sport (sarbacane, badminton, tennis de table, swin golf).

Samedi 6 juin : en collaboration avec les Randonneurs de Sèvre, matinée « Nettoyons la nature »

Samedi 7 septembre : rencontre avec les bénévoles d'Emaus à Cholet

A Saint Laurent sur Sèvre, le 10 mars 2020



Le Maire,  
Guy-Marie MAUDET

SUBVENTIONS 2020- VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 03/03/2020			
CICADELLE	380,00 €	BASKET ST MALO	136,00 €
SOLIDARITE PAYSANS 85	150,00 €	CYCLO DETENTE - course assemblée + maillots et cuissards	500,00 €
<i>sous-total Environnement/Agriculture</i>	<i>530,00 €</i>	DOJO DE LA SEVRE	510,00 €
BULLES DE SEVRE - Festival Bd salle ilot	1 900,00 €	DOJO DE LA SEVRE - championnat de France	160,00 €
COMITE DE JUMELAGE SEEG - délégation allemande	3 000,00 €	ENTENTE SEVRE	1 292,00 €
COMPAGNIE ECOUTE S'IL PLEUT	629,00 €	FC SAINT LAURENT MALVENT	1 377,00 €
COMPAGNIE ECOUTE S'IL PLEUT - remboursement semaine sans TV	138,00 €	MONTFORTAISE TIR	102,00 €
EVEIL DES FARFADETS	714,00 €	MONTFORTAISE TIR - récompense	160,00 €
Histoire et Patrimoine - impresion 3 ouvrages	200,00 €	PELICANS GYMNASTIQUE LES EPESSES	153,00 €
INSTITUT MUSICAL DE LA VENDEE	204,00 €	RANDONNEURS DE SEVRE - formations et balisage	1 160,00 €
MALAURENTAISE (ECOLE DE MUSIQUE)	5 580,00 €	SAINT LAURENT TENNIS	425,00 €
MALAURENTAISE (ECOLE DE MUSIQUE) - Subv. exceptionnelle	2 000,00 €	SAINT LAURENT TENNIS DE TABLE	391,00 €
MONTFORTAISE DANSE	884,00 €	SEVRE ANJOU MODELISME	51,00 €
NOT PERFECT	51,00 €	SEVRE ANJOU MODELISME - récompense	160,00 €
PEINTURLURE	68,00 €	VENT D'EVEIL	340,00 €
PEINTURLURE - clef des champs	326,00 €	<i>sous-total Sports</i>	<i>6 917,00 €</i>
ST LAURENT IMAGE ET SON - location	147,00 €	<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>25 088,00 €</b>
<i>sous-total Culture</i>	<i>15 841,00 €</i>		
Collectif POL ART - exceptionnelle	1 500,00 €		
DES PATOUNES POUR LA VIE (recueil animaux)	300,00 €		
<i>sous-total demandes diverses</i>	<i>1 800,00 €</i>		